



Toulouse, le 28 mai 2019

## LES OPPOSANTS À LA PRIVATISATION DE L'AÉROPORT S'INVITENT À L'**AUDIENCE DU MERCREDI 29 MAI 2019** INITIÉE PAR LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

*Le 20 mai 2019, les actionnaires minoritaires (collectivités locales + CCIT) faisaient savoir qu'ils assignaient CASIL et l'Etat afin d'obtenir l'ajournement de l'assemblée générale de la SA Aéroport de Toulouse Blagnac (ATB) et la mise sous séquestre des actions détenues par CASIL dans ATB.*

Cette audience devait se tenir discrètement à l'abri des regards et des oreilles indiscrettes.

Profitant de cette « réunion de famille » où tous les actionnaires participeront enfin à un débat contradictoire devant un juge indépendant, le COLLECTIF CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES et les syndicats SOLIDAIRES 31, FSU 31 ET CGT 31 ont décidé de s'inviter à l'audience en déposant des « conclusions d'intervention volontaire ».

Lors de cette audience, ils entendent s'associer à la demande des actionnaires minoritaires et présenter une demande de communication de pièces (dont le « fameux » pacte d'actionnaires que l'Etat refuse de communiquer malgré un avis favorable de la CADA (commission administrative des documents administratifs) de septembre 2015).

CASIL EUROPE sera représentée par le cabinet américain ALLEN & OVERY, les collectivités par ADAMAS cabinet français basé à Lyon et l'Etat par le cabinet britannique LINKLATERS.

Les intervenants volontaires seront représentés par l'avocat historique du Collectif, Maître Lèguevaques.

Cette procédure doit mettre à l'abri les actions de la société ATB qui seraient sur le point d'être vendues par CASIL EUROPE au géant du BTP, EIFFAGE. Par ailleurs, la procédure initiée par les actionnaires minoritaires a pour objectif d'empêcher une nouvelle distribution de dividendes.



CCNAAT

COLLECTIF CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

32, Avenue Lamartine 31 100 Toulouse

<http://www.ccnat.fr/>  
[ufcna.ccnat@gmail.com](mailto:ufcna.ccnat@gmail.com)



Ces débats publics ne sont qu'un « hors-d'œuvre » avant la **procédure en nullité de la vente** que le Collectif et les syndicats ont annoncé lancer pour juin 2019.

Rappelons également qu'il est proposé à tous les opposants à la privatisation de participer à l'**action collective conjointe** devant aboutir l'annulation de la vente de l'aéroport autour d'un recours collectif.

On peut rejoindre l'action collective conjointe jusqu'au 15 juin 2019. Toutes les informations figurent sur le site

<https://mysmartcab.fr/christophe-leguevaques/actions/nullity-de-la-vente>.

L'audience sur l'ajournement et la mise sous séquestre  
aura lieu demain (**mercredi 29 mai**) à **14h00** au  
Tribunal de commerce de Toulouse  
(Place de la Bourse 31000 Toulouse).

*L'audience étant publique, le Collectif et les Syndicats seront présents ou représentés.*

---

CCNAAT

COLLECTIF CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

32, Avenue Lamartine 31100 Toulouse

<http://www.ccnat.fr/>

[ufcna.ccnat@gmail.com](mailto:ufcna.ccnat@gmail.com)